Décision 02-D-72 du 10 décembre 2002

relative à des pratiques mises en œuvre par l'établissement public Port autonome de Paris

Posted on: 07 janvier 2003 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Compagnie des Bateaux-Mouches, Skip System
Dispositif(s)	Irrecevabilité
Entreprise(s) concernée(s)	Port autonome de Paris

Lire

le texte intégral de la décision
24.32 Ko